



Schéma pluriannuel d'accessibilité 2020 - 2022
Région Centre-Val de Loire
Pôle Médias/Contenus
Direction de la Communication et de la Presse

| Rédacteur | Version |
|--|---------------------|
| Frédéric CHAMSEDDINE Expert accessibilité, certifié OpQuast | 1.0 – Décembre 2020 |

Sommaire

| | |
|--|---|
| Sommaire | 2 |
| Introduction..... | 3 |
| Politique d'accessibilité | 3 |
| Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique | 3 |
| Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique | 3 |
| La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite : | 3 |
| Action de formation et de sensibilisation | 4 |
| Recours à des compétences externes | 4 |
| Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets..... | 4 |
| Tests usagers | 4 |
| Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché | 4 |
| Traitement des retours usagers | 4 |
| Processus de contrôle et de validation..... | 5 |
| Périmètre technique et fonctionnel | 5 |
| Recensement..... | 5 |
| Évaluation et qualification..... | 5 |
| Agenda planifié des interventions | 5 |
| Plans annuels | 6 |
| Annexe 1 : périmètre technique public | 6 |

Introduction

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du référent accessibilité (Frédéric Chamsseddine - frederic.chamsseddine@centrevaleloire.fr).

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent à l'équipe du Pôle Médias/Contenus, Direction de la Communication et de la Presse. Cette équipe est notamment composée d'un expert en accessibilité numérique et de créateurs de contenus sensibilisés à l'accessibilité numérique.

L'expert en accessibilité numérique organise des sensibilisations et planifie des accompagnements à destination des équipes et des directions concernées par la création d'outil et de contenus numérique à destination du public.

Une évaluation en matière de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira à l'établissement d'un poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique.

Enfin, l'expert accessibilité numérique coordonne les actions à mener.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- Une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et applications concernés ;
- L'accompagnement des agents par des actions de sensibilisation et de formation ;
- La prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le Pôle Médias/Contenus s'appuiera pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées. Elles permettront aux agents intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Un travail exploratoire va être mené pour recenser les besoins en actions de sensibilisation et de formation.

Recours à des compétences externes

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire a la possibilité d'utiliser les marchés publics pour des prestations d'accompagnement, d'audit et de formation relatives à l'accessibilité numérique et conformité au Référentiel Général d'amélioration de l'accessibilité

De la même manière, le Conseil régional du Centre-Val de Loire peut recourir aux fournisseurs référencés par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics).

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec les opérateurs, délégataires ou partenaires de la Région Centre-Val de Loire.

Tests usagers

Si des tests usagers sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'usagers constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures vont être adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Un travail exploratoire va être mené pour mettre à jour les procédures de marché.

Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux usagers en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

Afin de répondre aux demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des agents impliqués.

Dans l'attente, les demandes seront traitées par le Pôle Médias/Contenus, Direction de la

Communication et de la Presse, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel.

Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet de contrôles à mise à disposition totale, partielle ou de non-conformité en l'absence d'audit.

Ces contrôles permettront d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

La Direction de la Communication et de la Presse gère à minima 20 sites internet et deux applications à destination du public dans le périmètre dont elle a la responsabilité. Un recensement exhaustif est en cours de réalisation.

Cette responsabilité exclue les applications métiers, l'outil intranet de la Région Centre-Val de Loire, les sites de structures associées, les sites des opérateurs publics et de délégations de services publics.

Ces sites bénéficient néanmoins d'accompagnement en accessibilité numérique, soit directement par le Pôle Médias/Contenus de Direction de la Communication et de la Presse, soit par un prestataire dans le cadre de leurs marchés publics respectifs.

Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte).

Des évaluations rapides de l'accessibilité, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées.

Ces évaluations portent sur un nombre restreint de critères choisis pour leur pertinence en matière d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

L'annexe 1 (Document « Périmètre technique public ») décrit les éléments pouvant être rendus publics du périmètre technique et fonctionnel. En effet, certaines applications peuvent ne pas être rendues publiques pour des raisons de sécurité ou de confidentialité par exemple.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité, les opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2020 à 2022.

Le détail des actions planifiées se trouve dans les plans annuels des sites.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de la Direction de la Communication et de la Presse.

| Nom | Consultation | Dernière mise à jour |
|------------------|--|----------------------|
| Plan annuel 2020 | Plan-annuel-accessibilite-centre-val-de-loire-2020 | Décembre 2020 |
| Plan annuel 2021 | Plan-annuel-accessibilite-centre-val-de-loire-2021 | Mai 2021 |

Annexe 1 : périmètre technique public

La liste ci-dessous présente les sites prioritaires classés par ordre alphabétique faisant partie du schéma pluriannuel de la Direction de la Communication et de la Presse pouvant être portés à la connaissance du public.

| Site | Type | URL |
|----------------------------|------------------------------|---|
| Centre Val de Loire | Site Internet | https://www.centre-valdeloire.fr/ |
| COP Centre-Val de Loire | Site Internet | https://cop.centre-valdeloire.fr/ |
| Échappées à vélo | Site Internet | http://www.echappeesavelo.fr/ |
| EuropeOCentre | Site Internet | http://www.europeocentre-valdeloire.eu/ |
| HumanTechDays | Site Internet | https://www.humantechdays.fr/ |
| Instal toi DOC | Site Internet | http://www.instaltheidoc-centrevaldeloire.fr/ |
| Nature Centre-Val de Loire | Site Internet | https://nature.regioncentre-valdeloire.fr/ |
| Nouvelles Renaissance | Site Internet | https://www.nouvelles-renaiissances.com/ |
| Rémi | Site Internet et application | https://www.remi-centrevaldeloire.fr/ |
| YEPS | Site Internet et application | https://www.yeps.fr/ |